



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Décrochage scolaire - Initiatives privées - Espérance banlieue

Question écrite n° 6297

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats d'un rapport de l'OCDE de juillet 2015. En effet, selon ce rapport près de 140 000 jeunes « décrocheurs » sortent chaque année du système scolaire français sans diplôme, ce phénomène touchant davantage les élèves issus de familles et de milieux défavorisés, notamment les garçons. Si les classes et ateliers relais permettent un accueil de ces élèves qui sont entrés dans un véritable rejet de l'institution scolaire, néanmoins cet accueil n'est que temporaire. De multiples initiatives privées se sont déjà attaquées au problème, parmi lesquelles « espérance banlieue » créée en 2012. Ce projet favorise le développement d'écoles indépendantes proposant une pédagogie alternative à celle qui existe dans le système public. L'éducation, qui est délivrée par des professionnels formés et motivés, se concentre sur les savoirs fondamentaux et particulièrement sur la maîtrise du français. Les programmes, les méthodes et les rythmes sont adaptés aux réels besoins des élèves dans un contexte d'urgence éducative. Aujourd'hui, le niveau des élèves de primaire est au-dessus de la moyenne nationale et les résultats obtenus au DNB sont particulièrement encourageants. Constatant l'efficacité de ces solutions privées, elle lui demande si des mesures similaires pourraient être envisagées par le Gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire.

### Texte de la réponse

Le Ministre de l'Education nationale accorde la plus grande attention aux problématiques de l'insertion et du décrochage scolaire. Le nombre de jeunes sortant par année sans diplôme du système éducatif reste élevé, même si, depuis 2010, année de mise en oeuvre d'une politique publique dédiée à la lutte contre le décrochage scolaire, il a diminué de façon continue. Aujourd'hui, le nombre de ces jeunes s'établit à un peu moins de 100 000. La mobilisation se poursuit à tous les niveaux pour contribuer de manière significative à réduire l'échec scolaire, prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale a mis en place des solutions innovantes de lutte contre le décrochage. Les structures de retour à l'école de type micro-lycée, en particulier, s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ni qualification, en situation de rupture scolaire de 6 mois à plusieurs années. Ces structures proposent un retour en formation initiale en voie générale et technologique ou en voie professionnelle, avec pour objectif la réussite au baccalauréat. Le taux de réussite à l'examen est élevé (environ 80 %). Ces structures font partie des réseaux FOQUALE, qui rassemblent les acteurs de l'éducation nationale mobilisés autour des jeunes en risque ou en situation de décrochage (centres d'information et d'orientation, Mission de lutte contre le décrochage scolaire, établissements, ...). Ces acteurs agissent en lien avec les partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) créées en 2011, qui incluent d'autres dispositifs ne relevant pas de l'éducation nationale (Epide, Ecoles de la deuxième chance), dont l'objectif est également de proposer des formules pédagogiques innovantes et adaptées à des jeunes en situation de décrochage. Grâce à l'action de ces réseaux, environ 26 000 jeunes sont revenus en formation en 2016-17. La « Fondation Espérance banlieues » coordonnait, quant à elle, à la rentrée scolaire 2017, un réseau scolarisant environ 600 élèves dans 11 écoles élémentaires et 5 collèges, soit 16 établissements scolaires

privés (hors contrat). Le premier de ces établissements a ouvert en 2012 et 6 d'entre eux fonctionnent depuis la rentrée scolaire 2017. Comme l'indique la fondation elle-même, elle manque aujourd'hui de recul pour pouvoir apprécier de manière globale les résultats de ces écoles. Les résultats aux examens, notamment, ne sont disponibles que pour une seule école (allant jusqu'à la troisième et obtenant des bons résultats au DNB) et ne permettent pas, pour l'instant du moins, d'une efficacité démontrée scientifiquement du dispositif.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6297

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 mars 2018](#), page 2025

**Réponse publiée au JO le :** [14 août 2018](#), page 7362